Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260402-2026042-DE

SULNIAC
Sulnieg

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SULNIAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 1

L'an 2026, le 2 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil municipal à la médiathèque sous la présidence de M. SAMSON Ludovic, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/03/2026.

Présents : M. SAMSON Ludovic, M. BROHAN Christophe, Mme LE BOUTEILLER Fanny, M. LE JALLÉ Régis, Mme LUHERNE Marie-Andrée, M. CORAZZA Julien, Mme MOUQUET Sonia, M. LÉDAN David, Mme LE ROY Eliane, Mme GOURIN Fabienne, M. KERVICHE Jérôme, Mme BERTRAND Sabrina, Mme LE MÉDEC Delphine, M. ROTTIER Christophe, M. LINO François, Mme PAULAY Gaëlle, Mme LARGEMENT Sandrine, M. KERVICHE Alexandre, Mme LE RAY Nadia, Mme LENGLINÉ Mélanie, Mme LANCELOT Aurore, M. RIESTER Mathieu, Mme LUCAS Charlotte, M. GUILLOT Clément, M. LE DIRACH Lilian, Mme COLLET Audrey

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MONSARD Dominique à M. BROHAN Christophe

Excusé(s) :

Invité(s) : Mme PAILLAUD-BESNARD Isabelle, Mme CORLAY Pascale

A été nommé secrétaire : M. LE DIRACH Lilian

2026/042 – AFFAIRES GENERALES – Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan : Désignation d'un délégué titulaire et un suppléant

Monsieur David LEDAN présente le point.

Le Parc Naturel Régional (PNR) du Golfe du Morbihan a créé en 2014 un syndicat mixte, structure porteuse du parc qui réunit l'ensemble des collectivités qui ont approuvé le projet de charte du parc, à savoir :

- la Région Bretagne
- le Département du Morbihan
- les Communes du Parc, dont le territoire est totalement ou partiellement classé en Parc Naturel Régional : Ambon, Arradon, Arzon, Auray, Baden, Berric, Crac'h, Damgan, Elven, Ile d'Arz, Lauzach, La Trinité-Surzur, Le Bono, Le Hézo, le Tour du Parc, Locmariaquer, Meucon, Monterblanc, Plescop, Plougoumelen, Pluneret, Saint-Armel, Saint-Gildas-de-Rhuys, Saint-Nolff, Saint-Philibert, Sainte-Anne-d'Auray, Sarzeau, **Sulniac**, Surzur, Ploeren, Saint-Avé, Séné, Theix-Noyalo, Treffléan et Vannes
- les Intercommunalités du Parc, dont les communes sont situées pour partie ou en totalités dans le périmètre du Parc : Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Auray-Quiberon-Terre Atlantique, Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté.

Ce syndicat mixte est administré par un comité syndical, composé de délégués élus par les collectivités membres et répartis par collège :

- Le collège de la Région Bretagne : 4 délégués
- Le collège du Département du Morbihan : 4 délégués
- Le collège des Intercommunalités du Parc : 7 délégués
- Le collège des Communes du Parc : 34 délégués

Les statuts du syndicat mixte prévoient que l'organe délibérant de chaque collectivité désigne, un délégué titulaire, et un suppléant.

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215602475-20260402-2026042-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De désigner un délégué titulaire : Charlotte LUCAS et un délégué suppléant : Christophe ROTTIER**
- **De donner pouvoir au maire pour accomplir toutes formalités et signer tout document concernant cette décision.**

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.
A l'unanimité (26 pour ; 0 contre ; 1 abstention : D. LEDAN)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 02/04/2026
Le Maire
Ludovic SAMSON

